



A - NATURE ET MONTANT DES GARANTIES PAR MEMBRE

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Garantie de base :

• Intermédiation en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) sans fonds confiés, conformément à l'Article L519-1 du Code Monétaire et Financier, Courtage de produits financiers, courtage en crédits, démarchage bancaire et financier conformément aux articles L.341-1 et suivants du Code Monétaire et Financier

Montant de garantie : 800.000 € par sinistre et 800.000 € par an Franchise par sinistre : 20 % par sinistre (maxi 1.500 €)

Option 1 : garantie de base + activité d'Intermédiaire d'assurances « sans encaissement de fonds de tiers », exercée en qualité de MIA ou de courtier en assurances

Conformément à l'Article L511-1 du Code des assurances, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias

Montant de garantie : 1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par an Franchise par sinistre : 20 % par sinistre (maxi 1.500 €)

GARANTIE FINANCIERE par année d'assurance :

IOBSP sans fonds confiés 115.000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages confondus :	10.000.000 €
Dont:	
Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance	10.000.000€
Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à	3.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre	3.000.000€
Responsabilité Civile Vol par sinistre	275.000€

Franchise par sinistre sur tout autre dommage que corporel : 1.000 €

RC ARCHIVES – DOCUMENTS CONFIES

Montant de garantie par sinistre : 275.000 €
Franchise par sinistre : 1.000 €

DEFENSE (honoraires d'avocats, d'experts...)

Défense civile : à hauteur des montants de garanties RC
Défense pénale : 275.000 €
Franchise par sinistre : NEANT

ASSISTANCE ET DEFENSE en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)

Montant de garantie par sinistre : 25.000 €
Franchise par sinistre : NEANT



ASSISTANCE ET DEFENSE en cas d'usurpation d'identité

Montant de garantie par sinistre : Franchise par sinistre : **100.000 €** NEANT

PROTECTION JURIDIQUE liée à l'activité professionnelle des membres Contrat Groupe N° 8 590 643 souscrit auprès de Covéa Protection Juridique

Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne)
Recherche d'une solution amiable / défense judiciaire / exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige Seuil d'intervention

20.000 € 200 €

Domaine de garantie :

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinage, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF Pôle Emploi, Inspection du travail ...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Garantie frais de stage / permis
- Garantie recouvrement des créances professionnelles

B – PRIME ANNUELLE TTC PAR MEMBRE (y compris frais et hors protection juridique*):

	Provision minimum	Taux de révision sur le CA HT réalisé n-1
Garantie de base	462 €	0,26%
Option 1	778 €	0,37%

^{→ *}La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais BDJ. Il convient d'y ajouter la prime correspondant à l'extension « protection juridique », selon les tranches ci-dessous :

- CA HT inférieurs à 100.000 € : + 65 € TTC
- CA HT compris entre 100.000 € et 500.000 € : + 93 € TTC
- CA HT supérieurs à 500.000 € : + 139 € TTC



Bulletin d'Adhésion

Polices Groupes MMA n° 127.101.736 & COVEA PJ n° 8 590 643

Adhérent		_
Nom ou raison sociale :	RCS :	
Adresse :		
Ville :	Tel :	
E-mail :		
Assureurs		
MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes Société anonyme au capital de 537 052 368 € entièrement versé RCS Le Mans 775 652 126 - RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances. IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »	COVEA PROTECTION JURIDIQUE Société anonyme à conseil d'administration au ca euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS LE MANS n°442 935 227 160 Rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex Entreprise régie par le code des Assurances et so Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de 92459 – 75436 PARIS Cedex 09 Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique	2 Dumise à l'Autorité de
BDJ est soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusiveme & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 590 64	-	roupe n° 127 101 736
Courtier		_
BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris Orias n° 07 001 494 - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA into	cedex 17.	
Effet – Durée des garanties – Option		_
Date d'effet souhaitée : 2 0 2		
Option choisie : Base Option 1	Statut si option 1: MIA	COA
Les garanties sont acquises de la date d'effet au 1er janvier su	ivant, renouvelable ensuite par tacite rec	conduction et par pé

Les garanties sont acquises de la date d'effet au 1^{er} janvier suivant, renouvelable ensuite par tacite reconduction et par période successive d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, moyennant un **préavis de 3 mois.**



Docur	nents à fournir
>	Extrait k-bis
>	Dernier chiffre d'affaires HT ou prévisionnel annuel :€
>	Antécédents sinistres :
Décla	ration
•	Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité. Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives aux contrats N° 127 101 736 / 8 590 643 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.
Les do Elles p capita liste d transn	ment des données personnelles. nnées à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de sescontrats d'assurance. euvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre leblanchiment de ux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une e personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être nises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes sionnels. Pour exercer votre droit RGPD, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdj-sa.com.
	Signature
Fait à .	Le